Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_12-DE

QUIMPERLÉ
KEMPERLE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 12 Mai 2026 à 18 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 06 mai 2026, s'est réuni, salle Laïta, Espace Benoîte Groult, Avenue du Coat-Kaër, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents : 29

Eric ALAGON, Linda LE METAYER, Maxime PADELLEC, Danièle BROCHU, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT, Karine LE GAD, Pierre FRANQUEVILLE, Ghislaine HUON, Vincent THAERON, Antoine TISSERAND, Christine COURANT, Emilie CERISAY, Ronan GOUEREC, Frédérique DIETER, Yvette METZGER, Isabelle LE DOUARON, Didier LE ROUX, Noëlle BRUNERIE, Julien TERME, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Pouvoirs : 4

Danièle KHA à Michaël QUERNEZ
Christophe COUIC à Stéphanie MINGANT
Arnaud LE PENNEC à Maxime PADELLEC
Pierre GUILLON à Danièle BROCHU

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Frédérique DIETER

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 029-212902332-20260512-20260512_12-DE

12. CESSION D'UN BIEN IMMOBILIER, 3 – PLACE CHARLES DE GAULLE, A LA SCI LA CLARTE

Exposé :

La SCI LA CLARTE, représentée par Madame Soizig POINTEAU et Monsieur David LE GALL, a sollicité la ville de Quimperlé pour procéder à l'acquisition d'un bien immobilier situé au 3 place Charles de Gaulle à Quimperlé. Ce bien immobilier se constitue d'une entrée privative sur un hall avec escalier, au rez de cour une pièce de 24.30 m^2, au rez de chaussée un local commercial de 79.14 m^2 et à l'étage une autre pièce de 24.30m^2.

Ce bien immobilier fait partie de la copropriété de l'immeuble du 3 place Charles de Gaulle, lot n°8.

Le service France domaine a été consulté et a rendu son avis le 25 février 2026.

Un accord a été conclu avec la SCI LA CLARTE pour lui céder le bien immobilier, en l'état, aux prix de 109 000 euros net vendeur.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Proposition :

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- De donner son accord sur la cession de du bien immobilier, lot n°8, situé au 3 place Charles de Gaulle, entre la commune de Quimperlé et la SCI LA CLARTE, au prix de 109 000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de la cession.
- De désigner l'étude de Maître PERROT au 49 rue Eric Tabarly à Quimperlé afin de rédiger l'acte de cession.

CONTRE - 6 : Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN, Samuel TANGUY, Laëtitia TRINCKVEL, Jeff DUFRAICHE, Catherine LE MERY

Décision : **Le Conseil Municipal donne son accord à la majorité.**

Le Maire,
Michaël QUERNEZ

VILLE DE QUIMPERLÉ (Finistère)